

COMMUNE DE PENTHALAZ

PRESCRIPTIONS RELATIVES A L'UTILISATION DE L'AIRE DE SPORTS EN PLEIN AIR



Horaires d'accessibilité:

08h00 - 21h00 du lundi au vendredi Eté:

10h00 - 20h00 week-end et jours fériés

08h00 - 19h00 du lundi au vendredi

10h00 - 19h00 week-end et jours fériés

Ces horaires tiennent compte du changement d'horaire à l'heure d'été / hiver Cet espace est sous l'entière responsabilité des utilisateurs

Quand je suis sur ce terrain de sports:

Je respecte les autres usagers et les habitants des alentours, notamment en évitant les nuisances sonores inutiles : pas de musique, pas de radio, pas de 2 roues, etc...



Interdit aux deux-roues



Interdit aux engins à roues ou roulettes



Interdit aux installations sonores



Interdit de faire du feu ou des grillades



Interdit aux animaux



Zone non-fumeur





Respectez le voisinage!

